ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de la défense

Question au Gouvernement n° 1205

Texte de la question

FORMAT DES ARMÉES

M. le président. La parole est à M. Philippe Folliot, pour le groupe Union des démocrates et indépendants.

M. Philippe Folliot. La première année d'action du Président de la République ne compte qu'un seul succès incontestable : l'opération SERVAL au Mali. Les députés du groupe UDI, républicains et responsables, ont soutenu sans réserve une opération périlleuse, d'ailleurs loin d'être terminée, au cours de laquelle nos matériels ont prouvé leur efficacité et nos hommes, surtout, se sont conduits de manière exemplaire avec professionnalisme, courage et sens du devoir.

Alors qu'elle n'a pas failli dans des conditions très difficiles et apporté un beau succès à la France, la défense ne fait pas partie des priorités de ce gouvernement. Le Président de la République lui-même en a fixé trois : l'éducation, la sécurité et la justice. La défense, fonction régalienne, n'en fait pas partie. En dépit du volontarisme de M. le ministre de la défense, la prochaine loi de programmation militaire prévoit de faire subir à nos armées une nouvelle saignée : 34 000 postes vont être supprimés, en plus des 44 000 déjà disparus depuis 2008. Aujourd'hui, l'ensemble des forces combattantes du pays tient dans le stade de France. Demain, dans le Parc des Princes ? Un réel malaise règne dans nos armées, car les suppressions de postes touchent désormais les forces opérationnelles, comme l'illustrent les dissolutions de régiments et de bases en cours.

En fait, un sentiment d'injustice prédomine parmi les militaires.

M. Jean Glavany. Les anciens militaires, surtout !

M. Philippe Folliot. Ils subissent à eux seuls 58 % de la baisse des effectifs de la fonction publique. En dépit du lourd tribut déjà payé, leurs conditions de vie et d'entraînement demeurent dégradées, les moyens pour l'entretien des matériels sont insuffisants, le paiement des soldes subit la faillite du logiciel Louvois et le sens des hautes responsabilités leur paraît mal compris au ministère. Que comptez-vous faire, monsieur le Premier ministre, pour rendre à nos militaires la confiance et les moyens qu'ils méritent ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe UDI et sur quelques bancs du groupe UMP.)*

M. Yannick Favennec. Bravo !

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Jean-Yves Le Drian, *ministre de la défense.* Merci de votre question, monsieur le député Folliot. Merci d'avoir rendu hommage à l'action de nos forces armées au Mali. Elles y sont toujours présentes et contribuent à la bonne transition de ce pays vers la démocratie et le développement.

Votre question appelle une première observation d'ordre volumétrique. À la fin du processus de la loi de programmation militaire, les forces françaises compteront environ 243 000 militaires. Ce qui signifie, si je vous suis bien, qu'il faudra tripler la capacité du stade de France ! Sans doute avez-vous pris des initiatives à cet égard… Plus sérieusement, pour en revenir à votre question, le Président de la République et le Premier ministre ont décidé de sanctuariser le budget de la défense tel que l'a laissé la précédente majorité, c'est-à-dire à un plancher de 31,4 milliards d'euros par an, il faut le reconnaître.

Je me rends très souvent auprès de nos forces et rencontre des militaires fiers de ce qu'ils font au service de la nation, déterminés, professionnels et confiants dans leur avenir. S'ils ont des inquiétudes, elles portent essentiellement sur les deux points que vous avez soulevés à raison : l'aberrant, l'erratique système des soldes, que j'ai trouvé en arrivant, monsieur le député et que j'essaie de régler le mieux possible, ce qui n'est pas simple tant c'est compliqué *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe SRC)* et leur capacité d'entraînement, qui constituait une variable d'ajustement mais dont la loi de programmation militaire fait la priorité pour les six ans à venir.

Données clés

Auteur : M. Philippe Folliot
Circonscription : Tarn (1re circonscription) - Union des démocrates et indépendants
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 1205
Rubrique : Défense
Ministère interrogé : Défense
Ministère attributaire : Défense

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 17 octobre 2013
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 17 octobre 2013